



Pass colo 2024

Activités culturelles, sportives, rencontres... les colonies de vacances offrent une multitude d'expériences enrichissantes pour les enfants et les jeunes. Partez à la découverte de ce dispositif qui fait son arrivée cet été.

Le Pass colo, c'est quoi exactement ?

Faciliter les départs en colonies de vacances des enfants, l'année de leurs 11 ans, tel est l'objectif du Gouvernement en créant une nouvelle aide allant de 200€ à 350€ pour les familles !

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

Les critères d'éligibilité 2024

1 - Votre enfant doit être né en 2013.

2 - Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 1500€.

QF de 0 à 200 : aide de 350 €

QF de 201 à 700 : aide de 300 €

QF de 701 à 1200 : aide de 250 €

QF de 1201 à 1500 : aide de 200 €

3 - Vous devrez choisir un séjour éligible au Pass colo.

Les séjours éligibles au Pass colo sont consultables sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr> à partir du 15 AVRIL 2024.

Bon à savoir :

Le Pass colo est utilisable pour un seul séjour enfant et uniquement pendant les vacances scolaires. Elle est cumulable avec d'autres aides aux vacances.

Si vous n'êtes ni allocataire Caf ni adhérent Msa, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) calcule, votre QF et vérifie votre éligibilité via le site : <https://jpa.asso.fr/passcolo>